

COMMUNE DE BAZOUGES LA PEROUSE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
28/03/2024

Date d'affichage
15/04/2024

Nombre de conseillers
En exercice : 19
Présents : 14
Votants : 17

L'an deux mil dix vingt quatre

*Le 10 avril à 20 Heures 00 Minute, le **Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de monsieur Pascal HERVÉ (Maire)*

ETAIENT PRESENTS :

HERVÉ Pascal, BONDIGUEL Nathalie, ISAMBARD Albert, GUIBLIN Aline, LANDAIS Fabienne, BRIAND Henri, ALEXANDRE Pierre, LEGOUT Séverine, BOULET Peggy, ROCHELLE Stéphane, SAINT MLEUX Xavier, DURET François, DURAND Marie-Claude, BERTAUX Delphine

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS Excusés : GORON Rémy, JOUAUX Laëtitia, LE GONIDEC Guy, JALLU Yann,

ABSENTS : LAUNAY Chantal

POUVOIR : JOUAUX Laëtitia donne pouvoir à Delphine BERTAUX, LE GONIDEC Guy donne pouvoir à Nathalie BONDIGUEL, GORON Rémy donne pouvoir à BRIAND Henri,

Mme Marie-Claude DURAND a été élue secrétaire de séance.

N° 07-04-2023 – Affectation de résultat du budget principal 2023

Monsieur le Maire rappelle que le compte administratif du budget principal 2023 de la commune présente les résultats suivants :

- Excédent de fonctionnement de 2023 : 353 536,34€
- Déficit d'investissement de 2023 : 16 235,10€

Le Conseil Municipal ayant voté le compte administratif 2023, il convient de procéder à l'affectation des résultats.

Aussi, monsieur le Maire propose :

- De d'affecter l'excédent de fonctionnement dans sa totalité, soit la somme de 353 536,34€, en recettes d'investissement au budget primitif 2024, à l'article 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé »,
- De reprendre la totalité du déficit d'investissement du compte administratif 2023, soit la somme de 16 235,10€, en dépenses d'investissement au budget primitif 2024 de la commune, à l'article 001 « Résultat d'investissement reporté (Déficit) ». ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Inscrit au budget primitif principal 2024 les crédits suivants :

	Imputation	Montant
Recettes d'investissement	Compte 1068 <i>(Excédent de fonctionnement capitalisé)</i>	353 536,34€ <i>(affectation du résultat de fonctionnement de 2022)</i>
Dépenses d'investissement	Compte 001 <i>Résultat d'investissement reporté (Déficit)</i>	16 235,10€ <i>(montant du déficit d'investissement 2022)</i>

Autorise monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

La Secrétaire de Séance
Marie-Claude DURAND



Le Maire
Pascal HERVÉ

